PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAUL-DE-MONTMINY

Procès-verbal de la session spéciale du conseil municipal tenue à huis clos le 25 mai 2020 par à huis clos au 309 4ème Avenue, lieu ordinaire des réunions du conseil.

Sont présents : Madame Odile Blais et messieurs Guy Boivin, Martin Boulet, Christian Nadeau, Rémi Fontaine et Gaston Lessard sous la présidence de monsieur Alain Talbot, maire.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE :

Monsieur le maire constate le quorum et déclare la séance ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2020-05-24: ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Rémi Fontaine, appuyé par madame Odile Blais et résolu d'approuver l'ordre du jour tel que présenté.
À l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1 : Ouverture de la séance
2 : Adoption de l'ordre du jour
3 : Demande dans le cadre du Programme d'aide financière à la voirie locale – Volet Redressement des infrastructures routières locales
4. Adoption du Règlement 2020-03 amendant le Règlement 2017-08 décrétant des travaux d'ingénierie et de réfection du 5ème Rang et de la route Sirois
5. Adoption du Règlement 2020-04 amendant le Règlement 2018-04 décrétant des travaux d'ingénierie et de réfection de deux sections de la route Sirois
6 : Période de questions
7 : Levée de la séance

2020-05-25 : AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

Attendu que les informations requises pour prendre les décisions pour les points 3, 4 et 5 ne sont pas disponibles, il est proposé par monsieur Gaston Lessard, appuyé par monsieur Christian Nadeau Guy Boivin et résolu d'ajourner cette séance au jeudi 28 mai à 19h30.
À l'unanimité.

Je, Alain Talbot, maire; atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code

Claudette Aubé, directrice générale et secrétaire-trésorière
Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil tenue le 1er juin 2020.